

La violence à l'égard des aînés

Elle peut être causée par des actions et des gestes qui font du mal à une personne âgée (la violence), ou par l'absence d'agir (la négligence).

Types de violence à l'égard des aînés

Émotionnelle

Matérielle/financière

Physique

Sexuelle

Négligence



**Des vies brisées et des relations
personnelles détruites**

La version française a été publiée en 2016 par le Réseau santé en français de Terre-Neuve-et-Labrador, grâce à une collaboration avec le Seniors Resource Center of NL et au soutien financier de Santé Canada via la Société Santé en français.

La violence matérielle ou financière

Abuser de l'argent, de la propriété ou d'autres biens d'une personne âgée. Cette catégorie comprend les vols, les arnaques et les fraudes.

Signes :

- La disparition d'objets ou d'argent ;
- Des activités bancaires irrégulières ;
- La personne âgée a signé des documents sans avoir une bonne compréhension de leur contenu ou sous des conditions inhabituelles ;
- Elle montre des signes de négligence ou elle n'a pas l'argent nécessaire pour s'acheter les biens essentiels ;
- Elle ne paie plus ses factures.

Exemples :

- La fraude ;
- La contrefaçon et le vol ;
- La mauvaise conduite de la personne chargée d'administrer les biens et l'argent de la personne âgée en son nom ;
- Obtenir de l'argent ou des biens sous la menace.

La violence émotionnelle

Toute parole ou action qui diminue l'estime de soi de la personne âgée.

Signes :

- La personne âgée est inquiète (en présence de la personne abusive) ;
- Elle est troublée ou vexée ;
- Elle est isolée ;
- Elle se dévalorise ;
- Elle se sent coupable ;
- Elle montre des signes de dépression : manque d'énergie, perturbations du sommeil, changements d'appétit ou sentiment de désespoir.

Exemples :

- Faire des farces aux dépens de la personne âgée ;
- Essayer volontairement de lui faire peur ;
- La traiter comme un enfant ;
- Attaquer sa dignité ou sa fierté ;
- Menacer de la priver d'amour, d'affection ou d'un soutien émotionnel ;
- Empêcher une personne âgée d'exercer sa religion (par exemple, ne pas lui permettre d'aller à l'église).

La négligence

Ne pas répondre aux besoins d'une personne âgée qui n'est pas en mesure de le faire par elle-même.

La négligence active est le refus de répondre aux besoins fondamentaux et/ou de prendre soin d'une personne âgée.

La négligence passive se manifeste par le fait de ne pas bien prendre soin d'une personne âgée dû à un manque d'expérience, d'information ou de capacités.

La négligence de soi se produit quand une personne âgée ne se soucie pas d'elle-même en raison de choix, de mauvaise santé (mentale ou physique), de la perte d'amis/de parents et/ou d'une dépression.

Signes :

- Des vêtements ou cheveux sales, des odeurs corporelles ou des ongles non coupés ;
- Une habitation mal entretenue ;
- Un manque de nourriture dans les placards ;
- La déshydratation ou la malnutrition ;
- Un état de sans-abri « inaperçu », par exemple lorsqu'une personne âgée dort sur un divan ou dans un garage.

Exemples :

La négligence constitue le manquement d'un aidant à:

- Répondre aux besoins fondamentaux de la personne âgée en lui fournissant de la nourriture, de l'eau, des vêtements appropriés et une habitation propre ;
- Assurer ses soins personnels, comme le lavage et l'habillage ;
- Lui fournir des contacts sociaux.

La violence physique

Tout incident de violence ou de mauvais traitement qui entraîne des blessures, de la douleur ou des sensations pénibles.

Signes :

- Des « accidents » à répétition ;
- Des blessures, dont les explications données n'ont aucun sens ;
- Des blessures inexplicables, telles que des contusions, des brûlures, des coupures, des enflures et des marques de violence.

Exemples :

- Gifler, frapper, pousser, donner un coup de poing ou donner un coup de pied ;
- Traiter la personne âgée d'une façon rude ;
- Lui donner trop ou pas assez de médicaments.

La violence sexuelle

Des contacts non désirés ou des actes sexuels impliquant une personne âgée sans son consentement ou à son insu. Souvent, on ne reconnaît pas la violence sexuelle à l'égard des aînés, car on a tendance à nier leur sexualité.

Signes :

- Indices physiques : de la douleur, des enflures ou des saignements dans la région génitale ou anale ;
- Autres contusions, marques de violence ou blessures indiquant une agression sexuelle ;
- Indices émotionnels : la peur d'être seul avec ou près d'une personne en particulier.

Exemples :

- La violence sexuelle comprend les baisers et les caresses non désirés, ainsi que les actes sexuels forcés ;
- Des commentaires (blagues de mauvais goût, remarques vulgaires) ou des actes indésirables tels que montrer les parties intimes ou des photos explicites.

Des agences qui peuvent offrir de l'aide:

Pour contacter votre régie de santé régionale afin de signaler un adulte qui peut être victime d'abus ou de négligence, et qui ne comprend pas ou n'apprécie pas ce risque, s'il vous plaît appelez :

1-855-376-4957 (sans frais d'interurbain)

Des agences qui peuvent offrir de l'aide:

Une personne âgée peut contacter un travailleur social afin de se renseigner sur l'appui communautaire disponible en appelant:

Eastern Health (régie de santé de l'Est) :

- Bonavista: 468-1001
- Clarendvielle: 466-5700
- Grand Bank: 832-1602
- Marystown: 279-7900
- Rural Avalon: 227-3641
- Saint-Jean: 752-4835 pour les personnes âgées de plus de 65 ans (pour les personnes âgées de moins de 65 ans, appelez le 752-4717)

Central Health (régie de santé du Centre): 651-6340

Western Health (régie de santé de l'Ouest): 637-2280

Labrador-Grenfell Health (régie de santé de Labrador-Grenfell): 944-9189

Gendarmerie royale du Canada: 1-800-709-7267
(Services en français)

RNC Saint-Jean 709-729-8000
(services de police régional)

RNC Labrador Ouest 709-944-7602
(services de police régional)

Des agences qui peuvent offrir de l'aide: (suite)

RNC Corner Brook (services de police régional)	709-637-4100
Mental Health Crisis Line (ligne de crise en santé mentale)	1-888-737-4668
Sexual Assault Crisis Line (ligne d'urgence pour les victimes de violence sexuelle)	1-800-726-2743
Victimes Services (services aux victimes)	709-729-7970 (appel à frais virés)
Seniors Resource Centre NL (centre de ressources pour les aînés de TNL)	709-737-2333 1-800-563-5599 (sans frais)

La ligne d'information du centre de ressources pour les aînés est disponible de 8h30 à 16h30, du lundi au vendredi. Les volontaires du programme de support par les pairs peuvent vous fournir des informations afin que vous puissiez prendre des décisions éclairées. Ils vous aideront en vous proposant des programmes et des services au niveau local, provincial et fédéral.

info@seniorsresource.ca

www.seniorsresource.ca

Pour plus d'informations sur les mauvais traitements envers les aînés, s'il vous plaît consulter le site du réseau pour la prévention de la violence à l'égard des aînés à www.nlncpea.ca.

Parce que la SANTÉ, c'est aussi une question de langue...

Afin d'améliorer l'offre de services de santé en français, le Réseau santé en français de Terre-Neuve-et-Labrador (RSFTNL) contribue à la sensibilisation et à l'engagement de la communauté, et conseille de manière stratégique ses partenaires sur la planification, l'organisation et l'intégration de services de santé de qualité.

ReseauSante@fftnl.ca

www.francoctl.ca/ReseauSante